

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS138

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 45

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de l'établissement ou du service »

les mots :

« d'établissements ou de services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.